



**Résolution des Élus du CSE Siège de France Télévisions
relative à une demande CSE Extra sur la présence de la légionellose
à France Télévisions et ses conséquences
(Point n°3)**

Suite à la présentation du rapport de la CSSCT et du point sur les tours aéroréfrigérants du Siège, les élus ont appris que les informations transmises par la direction lors de l'étude de ce point en CSE et CSSCT, étaient pour partie incomplètes voire erronées.

Au vu des conséquences gravissimes de cet épisode, avec plus d'une quinzaine de personnes contaminées et deux décédées, les élus estiment indispensable de réunir un CSE extraordinaire dans les plus brefs délais afin de faire toute la lumière sur cette situation et de savoir quelle est la part de responsabilité de France télévisions dans cet accident.

Les élus attendent de la part de la direction des réponses claires, complètes, sincères.

Paris le, 22 octobre 2025

VOTANTS : 22

Pour : 21

Contre :

Abstentions : 1

Les organisations syndicales CGT, FO, SNJ, CFDT, CGC, UNSA s'associent.